

# Avis

Session du 25 janvier au 1er février 2010

● Comité régional stratégique Air-Energie-Climat

Conseil  
Economique

&

Social  
Poitou-Charentes

CESR Poitou-Charentes  
15, rue de l'Ancienne Comédie - BP 575 - 86021 POITIERS CEDEX  
Tél. 05 49 55 77 77 - Fax 05 49 55 76 76  
[www.cesr-poitou-charentes.fr](http://www.cesr-poitou-charentes.fr)  
[info@cesr-poitou-charentes.fr](mailto:info@cesr-poitou-charentes.fr)



**Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.IV.1  
« Comité régional stratégique Air-Energie-Climat »**

- Dans le cadre de la territorialisation du Grenelle de l'environnement, il est prévu l'élaboration de différents schémas régionaux (schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, plans territoriaux pour le climat, schémas régionaux de cohérence écologique) et la mise en place d'un comité de suivi régional.

En Poitou-Charentes, dans l'attente du cadrage législatif et réglementaire de ces schémas, et pour prendre en compte les orientations de l'Agenda régional pour la conversion écologique de l'économie, il est proposé de mettre en place dès maintenant un **Comité régional stratégique « Air-Énergie-Climat »** en charge de finaliser la convention pour la territorialisation du Grenelle.

- Ce comité régional serait composé de **5 collèges** (à l'identique des collèges ayant travaillé dans le cadre du Grenelle), avec 23 membres :
  - 5 représentants pour le collège Etat ;
  - 11 représentants pour le collège collectivités territoriales (dont 2 postes au CESR) ;
  - 2 représentants pour le collège employeurs ;
  - 2 représentants pour le collège des salariés ;
  - 3 représentants pour le collège des associations.

- En préalable, l'intérêt de la mise en place de ce comité Air-Énergie-Climat est marqué. Il est souhaité cependant une **cohérence et une coordination d'actions** des différents partenaires au sein d'un **comité régional** abordant tous les aspects du Grenelle de l'environnement et ce, au service de l'intérêt général et des habitants de Poitou-Charentes.

Cette cohérence et cette coordination d'actions apporteront visibilité et lisibilité de l'action.

Les partenaires prévus dans les 5 collèges sont des relais fondamentaux tant pour la déclinaison du Grenelle de l'environnement en région que pour l'agenda régional pour la conversion écologique de l'économie.

- Par ailleurs, la composition proposée pour le comité régional Air-Energie-Climat est jugée déséquilibrée (en particulier au détriment des représentants salariés, employeurs et associations).

Le CESR propose que la composition de ce comité régional tende à un équilibre des 5 collèges avec cependant une place prépondérante pour le collège des collectivités (légitime compte tenu de leur diversité et de leurs responsabilités dans le financement des projets).

Par ailleurs, toute la place du CESR (expression de la société civile régionale organisée) est revendiquée dans ce dispositif (dans le collège collectivités territoriales) et dans les comités qui suivront pour la territorialisation du Grenelle.

- Enfin, les représentants proposés dans certains collèges (en particulier le collège des associations) posent questions (représentativité et légitimité en région de GreenPeace ?).

Le CESR souhaite qu'il soit demandé aux organisations concernées de désigner après concertation leurs représentants.

Pour le collège des associations, il existe en Poitou-Charentes une coordination régionale, la CEDD (Coordination Environnement et Développement Durable, membre de la CPPA), qui regroupe la grande majorité des associations environnementales en région.

**Vote sur l'avis du CESR**

(« Comité régional stratégique Air-Energie-Climat »)

**Adopté à la majorité  
72 votants  
67 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)  
MM. Baguet, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
M. Viaud (Conchyliculture)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprincharde (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau  
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)  
M. Barreau (FO)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
Mmes Méry, Routhiau (CFTC)  
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)  
MM. Larquet, Prévost (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Tritz (FCPE)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Marteau (CRAJEP)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

**5 abstentions**

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)